

CQP Agent de service de remplacement

RNCP5593 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1416, A1414, A1405, A1407
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	17/03/2021

Certificateur(s)

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATSEXPLOITANTS AGRICOLES LOIRE ATLANTIQUE · SIRET : 39867226100029

Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) en agriculture - Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Agent de Service de Remplacement intervient sur une exploitation agricole dont le responsable (dirigeant, exploitant) souhaite ou bien est contraint de quitter momentanément son exploitation, pour cause de maladie, de congés, de formation, ... L'agent peut, dans certains cas, remplacer un salarié d'une exploitation. L'agent de service de remplacement s'adapte à différents environnement de travail, en prenant en compte et en respectant les différents contextes d'intervention (typologie d'exploitation, motif du remplacement, objectifs technico-économiques du dirigeant, techniques mises en œuvre, ...). Il conduit sa mission de remplacement dans au moins un domaine de spécialisation (élevage bovin-lait, porcin, production agricole spécialisée ou de grande culture, viticulture, transformation des produits à la ferme et ce quel que soit le stade du cycle de production. Il conduit les matériels agricoles et les engins de chantier ou de manutention. Il entretient si besoin le matériel. Il intervient en respectant les règles de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement, en veillant à sa propre sécurité.

Dans un souci de polyvalence et d'adaptabilité aux différents types d'exploitation de sa zone d'intervention, il peut être amené à réaliser des travaux courants et quotidiens d'une exploitation dont l'exécution ne nécessite pas une maîtrise approfondie des compétences professionnelles requises.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du CQP ASR met en œuvre des compétences spécifiques à son métier : adaptabilité, sens des relations professionnelles (capacité à communiquer par oral et par écrit) analyse des situations, aptitude à décider dans un contexte de consignes générales d'intervention (réactivité), gestion de problème, capacité d'organisation, rendre compte.

Il met en œuvre des compétences techniques en relation avec les interventions de remplacement : prise en compte des consignes et des procédures, mise en œuvre des règles de sécurité, conduite et entretien des matériels et équipements, conduite de process (transformation des produits à la ferme), agronomie (semis, suivi cultural, récolte, ...) ou techniques d'élevage (alimentation, soins, suivi, traite, ...).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'agent de service de remplacement intervient dans le cadre d'un Service de Remplacement qui offre ses services à des exploitants / dirigeants agricoles adhérents au Service. Les typologies d'exploitation et les productions assurées dépendent de la situation géographique des entreprises adhérentes. Les secteurs les plus courants sont : la polyculture – élevage, l'élevage spécialisé (bovins, ovins, aviculture), les grandes cultures. Dans certaines régions, les cultures spécialisées sont aussi concernées (maraîchage, horticulture pépinière, viticulture, arboriculture). Selon les organisations locales, des combinaisons d'activité peuvent se rencontrer.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'emploi d'Agent de service de remplacement est par nature varié. L'Agent n'intervient pas dans la gestion économique et dans les choix stratégiques des exploitations dans lesquelles il réalise son activité. Les évolutions en termes d'emploi sont de deux ordres : soit un élargissement des domaines techniques d'intervention (polyvalence) soit un approfondissement de la maîtrise des activités (spécialisation). Cet emploi constitue souvent un tremplin vers la fonction de chef d'exploitation (en propre ou régisseur de domaine).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Certificat individuel pour l'application professionnelle des produits phytopharmaceutiques, catégorie « Décideur »
- Certificat Sauveteur Secouriste du Travail,
- Habilitation électrique H0B0
- Certificat d'aptitude à la conduite des engins en sécurité CACES R 389
- Certificat de compétences « protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort » (atelier de transformation des produits carnés à la ferme)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 702 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	200 757
Jugés difficiles à recruter	39 %
Emplois saisonniers	86 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A0X41 — Eleveurs A1X40 — Maraîchers et horticulteurs A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité ou qui ont cessé leur activité depuis moins de 5 ans. Il est composé de 4 membres minimum et 10 maximum, à parité employeurs et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 17/03/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

référentiels et dossier de VAE disponibles sur le site www.fafsea.com
<http://www.fnsea.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5593/>